

CONTACT

Quelques mots sur nous...

Le Service de remplacement de l'Indre est une association qui a pour but de proposer un agent de remplacement aux agriculteurs ayant des impossibilités, que ce soit maladie, accident mais aussi vacances, formation et heureux événement !

Service de remplacement de l'Indre
Maison de l'Agriculture
24 rue des Ingrains
36022 Chateauroux

www.sr36.onlc.fr
indre@servicederemplacement.fr

Tel. 02 54 07 09 53 - 06 64 87 56 49



2020

**Agriculteurs,
vous ne pouvez
pas être partout,
nous sommes là
pour vous.**



HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU

Quelque soit votre activité (culture, élevage...), nous tâcherons de trouver un agent qui répond à vos attentes ainsi qu'à celles de votre exploitation.

Du Lundi au Vendredi
8h30 à 12h00 & 13h30 à 17h00

Pour toute urgence en dehors des horaires d'ouverture, veuillez contacter le président,
M. Arnaud LABESSE : 06 76 95 99 19



COMMENT ÇA MARCHE ?

Rien de plus simple !

Dès votre adhésion, vous pouvez bénéficier de nos services :

Quand vous avez besoin d'être remplacé, contactez nous, et nous nous chargeons de mettre à disposition un agent de remplacement dans les plus brefs délais

REMARQUE : Toute demande de remplacement doit impérativement passer par le secrétariat au moins une semaine avant le début du remplacement SAUF maladie ou accident.



POURQUOI SE FAIRE REMPLACER ?



Congés : Prenez un peu de temps libre pour profiter des vacances !

Maladie , accident : Ça n'arrive pas qu'aux autres !

Maternité / Paternité : Profitez pleinement de l'arrivée de votre enfant !

Événement familial : Maladie ou décès de proches, soyez là pour eux...

BULLETIN D'ADHÉSION

Raison sociale :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel.

Tel Port.

Adresse e-mail :

@.....

N° siret :

N° sécurité sociale :

Productions :

Année de naissance :

Année d'installation :

Cotisation annuelle par bénéficiaire :

50 €

Règlement avant le 30 Mars

À retourner à l'adresse située au dos du dépliant

Tarifs (pour une journée de 7 heures)

Accident / Maladie :

- ♦ sans contrat (10 jours par an) 98 €
- ♦ avec contrat collectif * 26,40 €

Voir modalités avec le secrétariat SR

Paternité : (11 jours consécutifs) 10,08 €

Maternité : (16 à 26 semaines) 0 €

Congés :

♦ Jeunes éleveurs 91 €

7 jours par an (moins de 10 ans d'installation)

♦ Éleveurs aînés 112 €

7 jours par an

♦ Événement familial 112 €

Malheureux ou mariage (agri ou enfant)

♦ Congés crédit d'impôt 133 €

14 jours par an à condition d'astreinte quotidienne

♦ Non aidé 133 €

Implication agricole : (20 jours par an)

♦ Mandat professionnel 133 €

♦ Action de développement jeunes 62 €

(moins de 40 ans)

♦ Action de développement aînés 73 €

Formation : (30 jours par an)

♦ Jeunes (moins de 40 ans) 55 €

♦ Aînés 73 €

♦ Sapeur-Pompier Volontaire 0 €

5 jours par an

Surcroît de travail 133 €

*Tarif après déduction de la part de la MSA